

Manifs « Sauvons notre pays » interdites à cause des milices "antifas" : ça suffit !

écrit par Pierre Cassen et Christine Tasin | 3 février 2016



Communiqué de *Résistance républicaine* et *Riposte laïque*

Le pas de deux entre le gouvernement socialiste et les antifas commence vraiment à se voir. Les patriotes déclarent une manifestation, les antifas annoncent une contre-manifestation, à la même heure et au même endroit, et le gouvernement, par ses préfets, interdit deux initiatives !

Ainsi, le Préfet de Côtes d'Armor, Pierre Lambert, après avoir copieusement insulté dans la presse les organisateurs de la manifestation du 6 février prochain à Saint-Brieuc, vient de l'interdire par un arrêté préfectoral évoquant essentiellement le risque de troubles à l'ordre public à cause d'une contre-manifestation annoncée des milices « antifas », secondée par les habituels syndicats gauchistes, enseignants notamment dont on se demande ce qu'ils viennent faire là.

Naturellement l'avocat de *Résistance républicaine*, Frédéric Pichon, du barreau de Paris, a lancé une procédure de référ-

liberté afin de contester cette décision. Il plaidera demain jeudi, à Rennes à 14 heures. Nous nous ne doutons pas que les juges nous donneront raison et nous demandons à chaque manifestant de demeurer mobilisé pour samedi 6 février. Par ailleurs, comme pour toutes nos manifestations, il y a aura un service d'ordre digne de ce nom et la sécurité de chacun sera assurée.

Nous apprenons ce matin que la manifestation de Calais du 6 février est elle aussi interdite par le préfet, pour le même motif que celle de Saint-Brieuc. C'est une décision inique, quand celle de clandestins et de gauchistes agressant des Calaisiens et taguant la statue du général de Gaulle avait été autorisée. Nous ignorons si le responsable de l'association *Pegida France* lancera lui aussi une procédure de recours mais c'est le principe même des libertés publiques et du droit de manifester qui est remis en cause par Cazeneuve et ses préfets d'un côté, et les milices antifas de l'autre.

Nous interpellons le Ministre de l'Intérieur et les préfets, responsables de l'ordre public. Il est évident que toute contre-manifestation au même lieu et à la même heure doit être interdite par principe. Le vrai trouble à l'ordre public est là. Le rôle de l'Etat et de ses représentants est d'assurer la protection des manifestants ayant les premiers déposé leur déclaration de manifestation.

Nous reconnaissons à chacun, « antifas » compris, le droit de considérer que l'islam est une religion de paix, et que l'immigration sans assimilation, en période de chômage de masse, est une chance pour la France. Nous n'avons jamais contre-manifesté quand ils ont défendu ces idées dans la rue et ne le ferons jamais. Pour nous, c'est cela la démocratie, la défense de la liberté d'expression et le refus du totalitarisme.

Nous demandons donc au Ministre de l'Intérieur et aux préfets de Côte d'Armor et du Pas-de-Calais de bien vouloir

reconsidérer leur décision et de faire leur travail, en protégeant le droit de manifestation et de réunions des militants de l'initiative européenne « Sauvons notre pays ».

Faute de quoi, dans une période où agriculteurs, fonctionnaires, gauchistes et mêmes clandestins occupent la rue, et où l'UOIF tient son congrès à Lille, la preuve sera faite que l'Etat d'urgence, que les socialistes veulent prolonger, est une imposture qui n'a pour seul but que de priver de parole les patriotes qui refusent l'islamisation de leur pays.

Pierre Cassen et Christine Tasin